



AFOP | PROGRAMME DE RENOVATION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE

SECTEUR : FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR)

• Données contextuelles

Le gouvernement camerounais a choisi de répondre au défi de l'accroissement de la production agricole, une des principales orientations de son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), passé entre la France et le Cameroun, a permis d'accompagner depuis 2006 la transition vers une agriculture de seconde génération, capable de contribuer à la stratégie d'émergence du pays.

Reconstruire une offre de formation adaptée aux besoins et à la demande des acteurs du développement agricole et rural est une des conditions nécessaires à cette transition.

Au Cameroun les ministères en charge de l'agriculture, du développement rural, de l'élevage, des pêches et des industries animales, disposent d'un dispositif de formation technique et professionnelle agropastorale et halieutique. Ce dispositif est constitué par un réseau de 75 centres publics, communaux et privés, de centres laïcs ou confessionnels, destinés aux producteurs déjà en activité ou aux jeunes en situation post primaire, ainsi que de 26 écoles d'agriculture et d'élevage préparant aux métiers agropastoraux.

Les financements mobilisés par l'AFD depuis 2006 dans le cadre des deux premières phases du C2D, ont permis de bâtir les deux piliers fondamentaux d'une stratégie visant à accompagner une transition productive et inclusive des exploitations agricoles du Cameroun :

- mise en place d'un dispositif de conseil technicoéconomique aux exploitations familiales agropastorales (EFA), permettant d'accompagner les agriculteurs dans les investissements nécessaires à cette transition (**Programme ACEFA**) ;
- rénovation du système de formation professionnelle dans le domaine agropastoral et halieutique, favorisant ainsi l'installation des jeunes et le renouvellement générationnel (**Programme AFOP**).

Actuellement, la troisième phase de financement du C2D ambitionne de consolider et pérenniser les deux dispositifs ACEFA et AFOP, notamment aux niveaux institutionnel et financier.

• Les trois phases d'AFOP

1. 2008-2012 : phase « test » sur une dizaine de centres de formation agricole et rurale, de rénovation pédagogique et d'investissements infrastructurels ;
2. 2012-2017 : phase de « maturation » pour l'extension du dispositif à l'échelle nationale → recrutement de nouveaux centres de formation, investissements, dotations en personnel, rénovation pédagogique, prise en charge de l'insertion des jeunes formés ;
3. 2017-2022 : phase de « pérennisation » qui vise à transférer la prise en charge des dispositifs au gouvernement du Cameroun.

DONNEES CLES DU PROGRAMME AFOP

Pays bénéficiaire	Cameroun
Pays partenaire	France
Financements mobilisés	81,9M€ Subvention C2D 5M€ Prêt AFD
Durée / Phasage	Phase 1 : 2008-2012 Phase 2 : 2012-2017 Phase 3 : 2017-2022

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

- 8.000 jeunes formés et 3.000 jeunes insérés depuis le début du programme en 2008
- En moyenne tous les deux ans, 2.700 jeunes formés et 1.000 jeunes installés en agriculture
- 90 centres de formations et 26 écoles rénovés (infrastructures, équipements, personnels, offre de formation...)
- Mise en œuvre de projets d'établissement, intégrant les acteurs du territoire dans la gestion et le fonctionnement du dispositif de formation
- 10 référentiels métiers compétences développés (métiers de conseil, d'appui aux entrepreneurs et d'entrepreneurs)

• Finalités et objectifs d'AFOP

La finalité du programme est de contribuer à l'emploi des jeunes et à la croissance inclusive et durable des territoires ruraux au Cameroun.

Les objectifs spécifiques de la troisième phase en cours sont de : (i) former et insérer les jeunes, femmes et hommes, dans les territoires ruraux du Cameroun ; (ii) finaliser la rénovation par le perfectionnement du dispositif de formation- insertion, notamment en matière de prise en compte du genre et (iii) étudier et concrétiser les options d'institutionnalisation et de pérennisation financière du dispositif de formation-insertion.

• Résultats & impacts attendus

Les principaux résultats attendus de cette troisième phase sont de : (i) améliorer les conditions de production de 50.000 exploitations agricoles (formation initiale + formation continue) ; (ii) former 12.500 jeunes dont 5.000 femmes ; (iii) insérer 9.000 jeunes dont près de 4.000 femmes.

• Structuration de la phase 3

Le programme comprend trois composantes :

1. Consolidation - perfectionnement du dispositif de formation – insertion agropastorale :

- Perfectionnement et massification de la formation agropastorale, en prenant en compte le genre : (i) poursuivre la formation dans les centres et écoles ; (ii) améliorer la dimension pédagogique de l'apprentissage.
- Insertion des jeunes, femmes et hommes, porteurs de projets : (i) appuyer l'insertion des jeunes par la mise en place de conseil en insertion et appui financier pour le démarrage du projet professionnel ; (ii) améliorer le dispositif d'insertion, notamment par l'accès au crédit et au foncier.
- Rénovation de l'inspection et de la certification des cursus de formation.

2. Pérennisation institutionnelle et financière

- Montée en puissance du dispositif de formation-insertion : (i) mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ; (ii) renforcer le rôle des acteurs locaux et institutionnaliser le Conseil de gestion des centres ; (iii) contribuer à l'élaboration de la Stratégie Nationale FAR (SNFAR).
- Financement pérenne du dispositif de formation-insertion par la création d'un Fonds d'Investissement (FI) pour la formation professionnelle agropastorale.

3. Coordination, gestion et suivi-évaluation

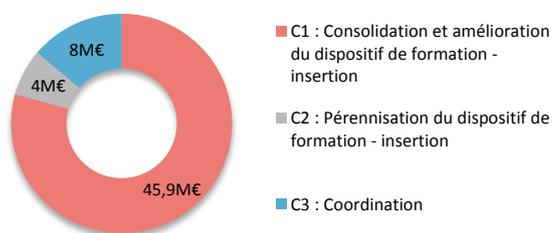
- Optimisation de la coordination nationale du programme et transition vers une structure pérenne de management du dispositif.
- Mise en place d'un dispositif de risque fiduciaire.
- Maintien et perfectionnement du dispositif de suivi-évaluation.

• Mode opératoire

La mise en œuvre du programme est assurée par une Coordination nationale et ses déconcentrations à l'échelle régionale, sous la tutelle des ministères de l'agriculture et du développement rural (MINADER) et de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), dans la continuité des deux premières phases du programme AFOP. La composante de pérennisation doit permettre d'identifier les modalités de transfert des fonctions de pilotage, de coordination et de contrôle fiduciaire à une institution pérenne, mise en place à l'issue du programme.

• Financement de la phase 3

Le coût total du programme est de 57,9 M€, avec une prise en charge dégressive par les fonds C2D, à hauteur de 40 M€. La contribution de l'Etat s'élève à 16 M€ et celle des territoires (contribution des apprenants et de leurs familles) à 1,9 M€.



| CONTACTS

Siège de l'AFD à Paris :

Zacharie MECHALI
Responsable Equipe Projet au sein de la
Division ARB
mechaliz@afd.fr

Agence de Yaoundé :

Caroline ONANINA
Responsable Pôle Agriculture,
Développement Rural et Environnement
onaninac@afd.fr

Coordination du projet :

Pierre Blaise ANGO
Coordonnateur national
angopb@yahoo.fr